



Exclusion d'une association

Par **jcln**, le **14/09/2016** à **17:21**

Bonjour,

Je suis inscrite dans un club de loisirs 3é age depuis 3 ans
au moment de ma réinscription on me signale que je suis
EXCLUE et ceci sans motif après rendez vous avec le
président a plusieurs reprise celui ci ne me donne aucune
explication que puis je faire vis a vis d'eux pour ma
reintegration.

Je n'ai absolument rien fait qui mérite cette exclusion

Merci de me répondre dois je vraiment aller jusqu'au
procureur de la republique ?

Par **goofyto8**, le **14/09/2016** à **17:51**

bonsoir,

En principe, si les statuts de l'association 3ème age permettent au président de refuser une adhésion ou un renouvellement d'adhésion, vous ne pourrez rien faire.
Sauf éventuellement à les poursuivre pour discrimination en demandant des dommages.